

PV de l'Assemblée Générale du 27 novembre 2023.

Excusés : Cristèle Jonnart, Yves Decroly, Bastien Manchon, Hélène Gutt, Jean-François De Bock, Simon Leens,

Les membres de l'AG se réjouissent de voir un élève parmi les participants de cette soirée.

- 1. Le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 28 novembre 2022 est approuvé.
- 2. Rapport d'activités
 - a. Ce dernier a été présenté au conseil de participation lundi 21 novembre et ce conseil a rendu un avis favorable à sa diffusion.
 - b. Il est disponible au secrétariat ou sur le site www.ecoledecroly.be depuis le du 21
 - c. Les points suivants sont développés :
 - i. Decro-liens
 - ii. Les groupes de soutien à l'école :
 - 1. Compagnons de l'inclusion
 - 2. Groupe mobilité
 - 3. Comité fête de l'école
 - 4. L'association garderie
- 3. Présentation des comptes et rapport du commissaire-réviseur.
 - a. Les comptes sont présentés : La trésorerie est en équilibre
 - b. Nous avons au bilan une perte de 144.00€ liée à
 - i. Augmentation des Coûts salariaux
 - ii. La perte est compensée partiellement par une subvention exceptionnelle de la part de l'ASBL Ecole Nouvelle.
 - iii. Structurellement le bureau s'engage à contrôler les dépenses entre-autre salariales
 - c. Madame Fischer commissaire réviseure nous invite à approuver les comptes sans réserve
 - i. Elle nous invite à ne plus présenter de bilan avec un déficit pour que l'école garde une capacité d'investissement dans l'avenir
 - ii. Elle nous rappelle que les comptes doivent être déposés à temps à la Banque Nationale.
 - d. Les comptes sont approuvés par les membres de l'assemblée générale

- 4. Décharge aux membres du Conseil d'administration et au commissaire réviseur.
 - a. Décharge est donnée par l'Assemblée Générale au Conseil d'administration
 - b. Décharge est donnée à la commissaire réviseure.
- 5. Nomination des membres du Conseil d'administration (art. 7 des statuts)
 - a. Sont nommés les nouveaux administrateurs délégués de classe
 - b. Il est rappelé que les parents ne peuvent être élus que pour une seule classe.
 - c. Une invitation a été envoyée par @mail pour avoir les cartes d'identité des nouveaux membres pour faire le dépôt au greffe du tribunal.
- 6. Mise en conformité des statuts de l'ASBL (version adaptée disponible au secrétariat depuis le 21 novembre).
 - a. Les nouveaux statuts sont présentés. Aucune remarque n'est formulée.
 - b. Le quorum des 2/3 des membres de l'assemblée générale n'étant pas présents, l'assemblée ne peut délibérer valablement au sujet des nouveaux statuts.
 - c. Une assemblée générale extraordinaire est organisée le 11 décembre 2023 à 18 heures drève des Gendarmes 45 à 1180 Uccle.
- 7. Election de 6 parents pour un mandat de 2 ans au Conseil de Participation.
 - a. Rappel du rôle du conseil de participation
 8 parents se déclarent intéressés. Tout le monde sera le bienvenu,
 sans faire de distinction entre effectif.ve.s et suppléant.e.s
 - b. Sont nommés pour l'école Secondaire
 - i. Vincent Brison
 - ii. Vincent Van Osta
 - iii.Sandra Mordant
 - iv. Simon Cooreman
 - c. Sont nommés pour l'école Fondamentale
 - i. Cécile Jottrand
 - ii. Gilles Schoonejans
 - iii. Arnaud Gendrot
 - iv. Sandrine Vanhamme
 - 8. Divers.

La réunion est clôturée à 21h45 par son président.

C. DELACROIX
Secrétaire

M. DECROLY Président.